

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE AU 127, RUE PRINCIPALE OUEST, LUNDI LE 10
AOÛT 2026 À 19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME
JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.

Les conseillers présents : Steven Allain
Caroline Bujold
Marie-Christie Gareau
François Poirier
Marie-Joe Henry
Josée Miousse-Pratte

Sont également présents : Monsieur Jordan Charest, directeur général et
greffier-trésorier

Constat de quorum et ouverture de la séance.

.....

196-08-2026 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est 19 h. Madame la mairesse ouvre la séance et invite les élus à prendre
en considération l’ordre du jour proposé.

.....

197-08-2026 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Miousse-Pratte et résolu à l’unanimité des
conseillers que l’ordre du jour soit accepté et qu’il demeure ouvert à toute
modification.

.....

198-08-2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2026

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir pris
connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 et
qu’ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Joe Henry

APPUYÉ PAR François Poirier

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal du 13 juillet 2026.

.....

199-08-2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUILLET 2026

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir pris
connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2026
et qu’ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR François Poirier

APPUYÉ PAR Josée Miousse-Pratte

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal du 20 juillet 2026.

.....

200-08-2026 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, ainsi que des autorisations de paiement prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure;

IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Bujold

APPUYÉ PAR Steven Allain

ET RÉSOLU d’approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant 131 665.06\$ la directrice générale et greffière-trésorière adjointe est autorisée à procéder aux paiements dans les limites de ces crédits.

.....

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE

CONSIDÉRANT que la séance du conseil municipal était initialement prévue le lundi 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de modifier cette date afin de tenir la séance le mardi 8 septembre 2026;

CONSIDÉRANT qu’un avis de ce changement doit être donné conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Steven Allain

APPUYÉ PAR Marie Christie-Gareau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance du conseil municipal initialement prévue le 14 septembre 2026 soit devancée au 8 septembre 2026 à 19H00 au centre communautaire;

QUE l’administration municipale soit autorisée à publier tout avis requis et à prendre les mesures nécessaires afin d’informer les membres du conseil, la population et toute personne concernée de ce changement de date;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

.....

201-08-2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 361-2026 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

ATTENDU QU’un avis de motion du règlement numéro 361-2026 a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 juillet 2026;

ATTENDU QU’un projet du règlement numéro 361-2026 a été déposé lors de cette même séance et que des copies ont été mises à la disposition du public conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le règlement a notamment pour objet de fixer à 50 km/h la vitesse maximale permise sur l'ensemble de la rue Principale Est et de la rue Principale Ouest, de maintenir les autres limites de vitesse applicables et d'abroger et remplacer le règlement numéro 309-2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Christie Gareau

APPUYÉ PAR : Josée Miousse-Pratte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 361-2026 concernant les limites de vitesse des véhicules routiers sur les chemins, rues, routes et rangs de la Municipalité de Saint-Alphonse, tel que soumis au conseil;

QUE le règlement numéro 361-2026 abroge et remplace le règlement numéro 309-2018;

QUE la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer le règlement;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation ainsi que sur le site web de la municipalité au <https://st-alphonsegaspesie.com/>

.....

202-08-2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2026 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 246 618 \$ POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UN ABRI À SEL

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du règlement numéro 362-2026 a été donné lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 362-2026 a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a pour objet de décréter des dépenses en immobilisations et un emprunt de 246 618 \$ pour la construction et l'aménagement d'un abri à sel;

CONSIDÉRANT QUE, avant l'adoption du règlement, l'objet de celui-ci, la dépense, le mode de financement et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Miousse-Pratte

APPUYÉ PAR Caroline Bujold

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 362-2026 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 246 618 \$ pour la construction et l'aménagement d'un abri à sel;

QUE le règlement numéro 362-2026 soit versé au livre des règlements de la Municipalité;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à effectuer les démarches requises afin d’obtenir les approbations nécessaires, incluant la transmission du dossier au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation par la plateforme STAFSA, le cas échéant;

QUE la Municipalité procède aux avis publics, à la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter, le cas échéant, et à toute autre formalité requise par la loi.

Ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation ainsi que sur le site web de la municipalité au <https://st-alphonsegaspesie.com/>

203-08-2026

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR
BILLETS AU MONTANT DE 122 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15
SEPTEMBRE 2026**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d’emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Alphonse souhaite emprunter par billets pour un montant total de 122 700 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d’emprunts #	Pour un montant de \$
325-2021	122 700 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d’emprunt numéro 325-2021, la Municipalité de Saint-Alphonse souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par François Poirier **appuyé par** Marie-Joe Henry **et résolu unanimement**

QUE le règlement d’emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

les billets seront datés du 15 septembre 2026;

les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;

les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	6 100 \$	
2028.	6 300 \$	
2029.	6 500 \$	
2030.	6 900 \$	
2031.	7 100 \$	(à payer en 2031)
2031.	89 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d’emprunt numéro 325-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c’est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 septembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l’emprunt;

.....

204-08-2026 AUTORISATION AU CLUB QUAD – DÉMANTÈLEMENT DE L’ANCIEN PONT ET RÉCUPÉRATION DES POUTRES D’ACIER

CONSIDÉRANT que l’ancien pont situé derrière le bureau municipal et enjambant le ruisseau est désaffecté et présente un risque pour la sécurité;

CONSIDÉRANT que le Club Quad propose de procéder au démantèlement de ce pont afin de récupérer ses poutres d’acier;

CONSIDÉRANT que le Club Quad souhaite réutiliser ces poutres pour construire un nouveau pont sur un sentier de véhicules tout-terrain situé sur le territoire de Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT que le démantèlement de cette infrastructure permettrait de sécuriser les lieux et de favoriser la réutilisation des matériaux au bénéfice des usagers des sentiers locaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Joe Henry

APPUYÉ PAR Marie-Christie Gareau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise le Club Quad à démanteler l’ancien pont situé derrière le bureau municipal et à récupérer, sans frais, les poutres d’acier qui en proviennent, lesquelles sont cédées dans leur état actuel, sans garantie de la Municipalité quant à leur réutilisation;

QUE les travaux soient réalisés entièrement aux frais, aux risques et sous la responsabilité du Club Quad, notamment en ce qui concerne la main-d’œuvre, la machinerie, le transport, la sécurité du chantier, la disposition des matériaux non récupérés ainsi que la remise en état et la sécurisation des lieux;

QUE le Club Quad fournisse, avant le début des travaux, une preuve d’assurance responsabilité civile jugée suffisante par la Municipalité et obtienne toutes les autorisations requises, notamment celles applicables aux travaux effectués à proximité d’un cours d’eau et à la protection de l’environnement;

QUE la direction générale soit autorisée à coordonner les travaux avec le Club Quad, à déterminer les mesures de sécurité requises jusqu’au démantèlement complet du pont et à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

.....

205-08-2026 DON DU JEU GONFLABLE DE LA MUNICIPALITÉ AU CPE DE LA BAIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire d’un jeu gonflable qu’elle n’utilise plus dans le cadre de ses activités;

CONSIDÉRANT que le **CPE DE LA BAIE** a manifesté son intérêt à recevoir cet équipement afin de l'utiliser dans le cadre de ses activités;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de faire don de ce jeu gonflable au **CPE**;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Poirier

APPUYÉ PAR Josée Miousse-Pratte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité fasse don au CPE de la baie du jeu gonflable municipal

QUE ce bien soit transféré dans son état actuel, sans garantie de quelque nature que ce soit;

QUE le CPE assume, à compter de sa prise de possession, l'ensemble des responsabilités liées au transport, à l'installation, à l'entretien, à l'entreposage, à l'utilisation et à la sécurité de l'équipement;

QUE le jeu gonflable soit retiré de l'inventaire des biens municipaux dès sa remise au CPE;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire et à prendre toute mesure utile pour donner effet à la présente résolution.

.....

206-08-2026

MODERNISATION DU SYSTÈME DE RADIO VHF

CONSIDÉRANT que les équipements de radiocommunication de la Municipalité sont désuets et doivent être remplacés afin d'assurer des communications fiables et sécuritaires;

CONSIDÉRANT l'estimation no 671 de Solution Infomédia Télécom, datée du 19 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Steven Allain

APPUYÉ PAR Caroline Bujold

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte l'estimation no 671 de Solution Infomédia Télécom pour l'achat et la programmation d'équipements de radio VHF, au montant de 1 598,30 \$ avant taxes.

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire et à donner plein effet à la présente résolution.

.....

207-08-2026

AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ À 200 000 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Alphonse dispose actuellement d'une marge de crédit municipale d'une limite de 100 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir des liquidités suffisantes afin d’assurer la continuité de ses opérations courantes;

CONSIDÉRANT que des délais peuvent survenir dans l’encaissement des comptes recevables et le versement des subventions accordées à la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’augmenter la capacité financière disponible afin de permettre à la Municipalité de respecter ses obligations financières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Christie Gareau

ET APPUYÉ PAR François Poirier

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l’augmentation de la limite de la marge de crédit municipale de 100 000 \$ à 200 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs;

QUE cette marge de crédit soit utilisée uniquement afin de répondre aux besoins de liquidités de la Municipalité;

QUE monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs afin de donner effet à la présente résolution;

QUE la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis relativement à l’augmentation de ladite marge de crédit.

.....

208-08-2026 ACCÈSD AFFAIRES - NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Alphonse utilise le service AccèsD Affaires de la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT que madame Christine Henry a été désignée administratrice principale d'AccèsD Affaires et qu'elle exerce actuellement les fonctions permettant de gérer les utilisateurs et leurs accès;

CONSIDÉRANT que monsieur Jordan Charest occupe le poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité et doit disposer de tous les pouvoirs nécessaires à l'administration des services financiers municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer le transfert des responsabilités avant le départ de madame Christine Henry et d'éviter toute interruption des services bancaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Steven Allain

APPUYÉ PAR Josée Miousse-Pratte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier, soit désigné, dès l'adoption de la présente résolution, administrateur principal du

service AccèsD Affaires de la Municipalité et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE monsieur Jordan Charest soit notamment autorisé à gérer le dossier de la Municipalité, les comptes et services inscrits, les utilisateurs, les profils, les droits d'accès, les groupes de signatures, les limites opérationnelles et les paramètres de sécurité, sous réserve des lois, règlements, résolutions et contrôles internes applicables;

QUE la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs et les services AccèsD Affaires soient autorisés à ajouter monsieur Jordan Charest comme administrateur principal et à accepter sa signature sur tout formulaire ou document requis pour donner effet à la présente résolution;

QUE madame Christine Henry demeure administratrice principale uniquement aux fins de la transition jusqu'au 25 septembre 2026, moment auquel tous ses pouvoirs d'administration et d'accès devront être retirés;

QUE la présente résolution remplace, à compter de son entrée en vigueur, toute résolution antérieure incompatible concernant la désignation des administrateurs principaux d'AccèsD Affaires, notamment les résolutions 224-11-2024 et 188-08-2025;

.....

209-08-2026

PROCURATION - REVENU QUÉBEC, CLICSÉCUR ET MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit assurer la continuité de la gestion de ses dossiers fiscaux et de ses services électroniques auprès de Revenu Québec;

CONSIDÉRANT que la résolution 030-02-2025 autorise actuellement madame Christine Henry à agir au nom et pour le compte de la Municipalité auprès de Revenu Québec;

CONSIDÉRANT que monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier, doit être désigné comme représentant autorisé et responsable des services électroniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Poirier

APPUYÉ PAR Marie-Christie Gareau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE monsieur Jordan Charest soit autorisé à inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec et à effectuer toute modification relative à ces inscriptions;

QUE monsieur Jordan Charest soit autorisé à gérer l'inscription de la Municipalité au Service d'authentification gouvernementale, incluant, s'il y a lieu, clicSÉCUR - Entreprises, ainsi qu'à Mon dossier pour les entreprises, et généralement à faire tout ce qui est utile ou nécessaire à cette fin;

QUE monsieur Jordan Charest soit désigné responsable des services électroniques de la Municipalité et qu'il soit autorisé à assumer toutes les responsabilités liées à cette fonction, notamment à gérer les utilisateurs et à leur accorder, modifier ou retirer une autorisation ou une procuration;

QUE monsieur Jordan Charest soit autorisé à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de celle-ci pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition, passées, courantes et futures;

QUE cette autorisation comprenne le pouvoir de communiquer et de négocier avec Revenu Québec relativement à tous les renseignements détenus au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, par téléphone, en personne, par la poste ou au moyen des services en ligne;

QUE monsieur Jordan Charest soit autorisé à signer et à transmettre tout formulaire, procuration, résolution, déclaration ou document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les pouvoirs accordés à madame Christine Henry par la résolution 030-02-2025 soient révoqués à compter du 25 septembre 2026, sans affecter la validité des actes accomplis antérieurement;

.....

210-08-2026 VISA DESJARDINS - GESTIONNAIRE DU PROGRAMME DE CARTES

CONSIDÉRANT que la Municipalité détient un programme de cartes de crédit Visa Desjardins utilisé dans le cadre de ses activités;

CONSIDÉRANT que des pouvoirs relatifs à l'émission et à la gestion des cartes ont été accordés à madame Christine Henry par les résolutions 225-11-2024, 017-01-2025, 189-08-2025 et 275-12-2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer ces pouvoirs au directeur général et greffier-trésorier avant le départ de madame Christine Henry;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Bujold

APPUYÉ PAR Steven Allain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité délègue à monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement, avec les limites de crédit autorisées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

QUE la Municipalité reconnaisse être débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toute autre dette liée à l'utilisation des cartes et des produits qui s'y rattachent, incluant les intérêts et les frais applicables;

QUE la Municipalité s'engage à ce que les cartes soient utilisées conformément aux modalités du contrat de crédit applicable et demeure responsable des obligations découlant de leur utilisation;

QUE monsieur Jordan Charest soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire, à demander toute modification relative aux cartes, incluant la modification des limites de crédit, et à exercer tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte de cartes;

QUE monsieur Jordan Charest puisse désigner et révoquer les gestionnaires du programme et les représentants autorisés à obtenir une carte, répartir et modifier les limites autorisées et ajouter ou retirer toute option liée aux cartes;

QUE les cartes déjà émises au nom des employés ou représentants autorisés demeurent en vigueur jusqu'à leur modification, leur remplacement ou leur annulation par monsieur Jordan Charest ou par le conseil municipal;

QUE tous les pouvoirs de gestion du programme de cartes accordés à madame Christine Henry soient révoqués à compter du 25 septembre 2026 et que toute carte émise à son nom soit annulée à cette même date;

QUE la Fédération puisse considérer la présente résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation et que celle-ci remplace les résolutions antérieures incompatibles sur le même objet;

.....

211-08-2026

AUTORISATION POUR SIGNER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ - SERVICES BANCAIRES

CONSIDÉRANT que la résolution 190-08-2025 désigne les personnes autorisées à signer les chèques, documents et autres engagements bancaires pour et au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que madame Christine Henry quittera ses fonctions et qu'il y a lieu de mettre à jour les personnes autorisées auprès de la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Bujold

APPUYÉ PAR : Marie-Christie Gareau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les chèques, billets et autres titres consentis par la Municipalité soient signés conjointement par la mairesse et monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier, ou, en cas d'absence ou d'incapacité de la mairesse ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier;

QUE madame Christine Henry soit retirée de la liste des signataires et personnes autorisées auprès de la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs à compter du 25 septembre 2026;

QUE monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer et à transmettre à la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs tout formulaire ou document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution remplace la résolution 190-08-2025 à compter du 25 septembre 2026.

.....

212-08-2026

REER COLLECTIF SFL - RESPONSABILITÉ DE LA PAIE ET TRANSFERT DES COTISATIONS

CONSIDÉRANT que la résolution 229-10-2025 autorise monsieur Jordan Charest à signer la convention de dépôt et de gestion du régime collectif d'épargne-retraite auprès de SFL Placements;

CONSIDÉRANT que cette même résolution confie à madame Christine Henry la signature des autorisations de transfert auprès de Fiducie Desjardins et le transfert mensuel des cotisations des employés et de l'employeur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la continuité de l'administration du régime et des remises mensuelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Miousse-Pratte

APPUYÉ PAR François Poirier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier, soit désigné représentant autorisé de la Municipalité et personne responsable auprès de SFL Placements et de Fiducie Desjardins pour l'administration du REER collectif;

QUE monsieur Jordan Charest soit autorisé à signer toute autorisation de retrait ou de transfert concernant la partie employeur, lorsque celle-ci a été préalablement autorisée conformément aux règles du régime et aux décisions du conseil;

QUE monsieur Jordan Charest soit autorisé à effectuer ou à approuver chaque mois le transfert des cotisations des employés et de l'employeur à SFL Placements, à transmettre les données de paie requises et à signer tout document nécessaire à l'administration du régime;

QUE les pouvoirs accordés à madame Christine Henry relativement à l'administration du REER collectif soient révoqués à compter du 25 septembre 2026, sans affecter les opérations effectuées antérieurement;

QUE la résolution 229-10-2025 demeure en vigueur pour toutes ses autres dispositions qui ne sont pas incompatibles avec la présente résolution;

.....

213-08-2026 HYDRO-QUÉBEC - PROCURATION ET ADMINISTRATION DE L'ESPACE CLIENT

CONSIDÉRANT que la résolution 089-058-2024 désigne madame Annick Duguay Cormier pour agir au nom de la Municipalité auprès d'Hydro-Québec relativement à l'ensemble des comptes d'électricité;

CONSIDÉRANT que madame Annick Duguay Cormier n'occupe plus les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner le directeur général et greffier-trésorier actuel comme mandataire et administrateur principal des comptes d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Poirier

APPUYÉ PAR Marie-Joe Henry

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier, soit désigné pour agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse auprès

d'Hydro-Québec relativement à l'ensemble de ses comptes, abonnements et contrats d'électricité;

QUE monsieur Jordan Charest soit autorisé à compléter et à signer tout formulaire de procuration ou d'autorisation et à être désigné responsable des abonnements, mandataire et administrateur principal de l'Espace client de la Municipalité;

QUE cette procuration lui permette notamment d'obtenir des renseignements, de recevoir et de payer les factures, de gérer les comptes et les contrats, de modifier les renseignements au dossier, d'effectuer des demandes de service, de demander ou de mettre fin à un contrat, de discuter des tarifs et puissances, de négocier une entente de paiement et de désigner ou révoquer toute autre personne autorisée;

QUE toute procuration ou autorisation accordée à madame Annick Duguay Cormier ou à toute autre ancienne représentante de la Municipalité soit révoquée dès que Hydro-Québec aura confirmé l'activation des pouvoirs de monsieur Jordan Charest;

QUE la présente résolution remplace la résolution 089-058-2024;

.....

214-08-2026

AUTORISATION DE PROCÉDER AUX PAIEMENTS APPROUVÉS

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier est responsable de l'administration de la Municipalité, sous l'autorité du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 350-2025 établit les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation du pouvoir d'autoriser certaines dépenses;

CONSIDÉRANT que plusieurs résolutions mensuelles d'approbation des comptes autorisent actuellement la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à procéder aux paiements dans les limites des crédits approuvés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer clairement l'autorité du directeur général et greffier-trésorier relativement à l'exécution des paiements déjà autorisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Steven Allain

APPUYÉ PAR Marie-Christie Gareau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE monsieur Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à procéder aux paiements des comptes, dépenses et engagements de crédits préalablement autorisés par le conseil municipal ou conformément au Règlement numéro 350-2025, dans les limites des crédits disponibles;

QUE monsieur Jordan Charest soit autorisé à signer, approuver et transmettre les chèques, ordres de paiement, virements électroniques, instructions bancaires et documents administratifs nécessaires à l'exécution de ces paiements, sous réserve des règles de double signature et des contrôles internes applicables;

QUE la présente autorisation ne permette pas d'engager une dépense qui n'a pas été autorisée conformément à la loi, au budget, aux règlements ou à une résolution du conseil municipal;

QUE les listes de comptes payés et à payer continuent d'être déposées au conseil conformément aux règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité;

QUE toute autorisation antérieure incompatible désignant madame Christine Henry pour procéder aux paiements soit remplacée par la présente résolution à compter du 25 septembre 2026.

.....

215-08-2026 VARIA

.....

216-08-2026 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

.....

217-08-2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20h01

Josiane Appleby,
Mairesse

Jordan Charest,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

.....